



PAYS PLATEAU DE CAUX MARITIME

La Charte de territoire

Juillet 2004



Document réalisé par **SEINE-MARITIME EXPANSION**
Parc des Vertus BP 204 76206 DIEPPE Cedex
Tel 02 35 82 20 20 Fax 02 35 84 87 27 E-mail : contact@sme76.fr

Les axes stratégiques de développement

La mise en œuvre des objectifs définis dans la présente charte de territoire s'appuieront sur **plusieurs principes** :

- Un principe de **développement durable**. Les projets devront s'inscrire dans le temps, respecter l'espace, le territoire...
- Un principe de **respect de l'environnement**,
- Un principe d'**accessibilité à tous**, spécialement des handicapés...

Trois communes du Pays se trouvant dans l'aire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la présente charte sera soumise pour avis au Syndicat Mixte qui gère le Parc.

De l'ensemble du diagnostic précédemment développé, trois axes essentiels se dégagent, constituant l'ossature de la charte de territoire du Pays du PLATEAU DE CAUX MARITIME :

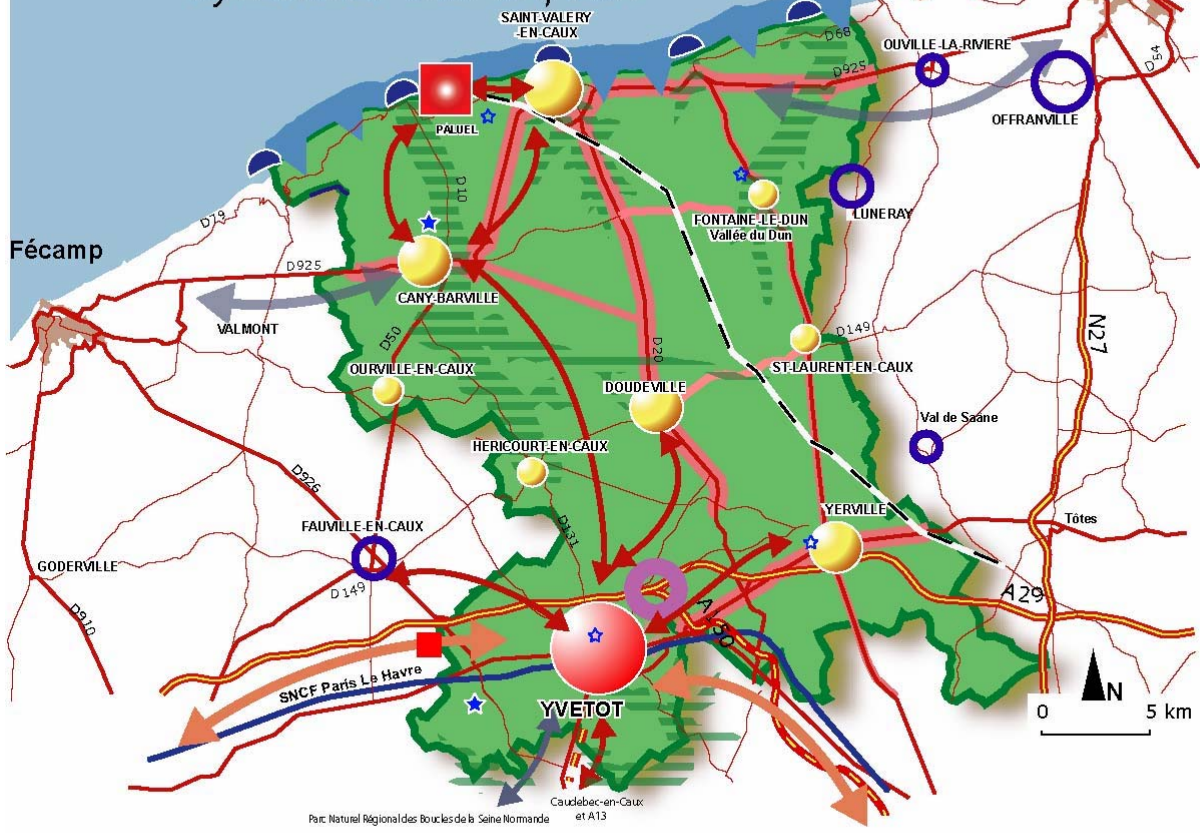
1 Des activités économiques à diversifier :
faire de l'axe A29 un axe de développement
et préparer maintenant l'après-Paluel !




















2 Un cadre de vie à préserver

3 Un pays structuré et solidaire.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PAYS
PLATEAU DE CAUX MARITIME

Pays Plateau de Caux Maritime
Synthèse des enjeux



-  Plateau à dominante agricole
Paysage traditionnel de clos-masures
et champs ouverts à préserver
Tourisme vert et de randonnée
-  Vallées vertes fragiles (sujettes à inondations)
cadre de vie et atout touristique à sauvegarder
-  Bande littorale : forte fonction touristique, mais
fragilité du milieu naturel (recul des falaises,
qualité des eaux de baignade...)
-  Lignes EDF 400 000 v
-  Sites ludiques et touristiques structurants
-  Futurs sites ludiques et touristiques
-  Stations balnéaires à organiser en réseau
-  Pôles d'emplois et de services voisins
-  Relations économiques, culturelles,
touristiques à développer
-  Axe de développement Le Havre-Rouen
-  Fortes relations économiques et de services
à la population
-  Liaisons routières structurantes à améliorer
-  Liaisons routières internes à améliorer
-  Enjeu vital de la desserte autoroutière
vers Rouen et Le Havre-Amiens
(nœud autoroutier A29 / futur A150 à l'étude)
-  Zone logisitique d'Ecreteville/alvimare en projet
-  Principal pôle industriel (Paluel)
-  Pôle majeur économique et tertiaire
-  Principaux pôles à conforter
-  Pôles secondaires (artisanat-commerce)



AXES stratégiques de la Charte de territoire « Pays Plateau de Caux Maritime »

Axe 1 :
Des activités économiques à diversifier

- Mesure 1 : Adapter les infrastructures
- Mesure 2 : Maintenir & diversifier le tissu économique
- Mesure 3 : Miser sur le tourisme comme atout majeur
- Mesure 4 : Ancrer l'agriculture, l'ostréiculture et la mytiliculture dans une perspective de développement durable

Sous Mesure 1 : Amélioration de l'accès à l'A29 & l'A150
Sous Mesure 2 : Amélioration des principaux axes routiers
Sous Mesure 3 : Améliorer les infrastructures ferroviaires
Sous Mesure 4 : Requalifier l'aérodrome de St Valery-Vittefleury
Sous Mesure 5 : Aménagement du port de plaisance de St Valery

Sous Mesure 1 : Offrir des sites d'activités le long de l'axe A29 /A150
Sous Mesure 2 : Viser la complémentarité des ZA du pays
Sous Mesure 3 : Accompagner les entreprises dans leur dévelop.
Sous Mesure 4 : Contribuer au développement de filières
Sous Mesure 5 : Dynamiser le commerce & l'artisanat local
Sous Mesure 6 : Engager des actions de formation /qualification

Sous Mesure 1 : Valoriser l'authenticité et l'identité du Pays
Sous Mesure 2 : Valoriser les activités de découverte & de pleine nature
Sous Mesure 3 : Développer et adapter l'offre d'hébergement
Sous Mesure 4 : Améliorer et organiser l'accueil des touristes

Sous Mesure 1 : Améliorer les conditions de travail
Sous Mesure 2 : Une agriculture respectueuse de l'environnement
Sous Mesure 3 : Soutenir l'installation des jeunes
Sous Mesure 4 : Diversifier et créer de la valeur ajoutée
Sous Mesure 5 : Développer des filières « courtes » de transformation et de commercialisation

Axe 2 :
Un cadre de vie à

- Mesure 1 : Garder un environnement de qualité
- Mesure 2 : Développer l'habitat, maîtriser l'urbanisme

Sous Mesure 1 : Préserver les paysages
Sous Mesure 2 : Prévenir les risques naturels
Sous Mesure 3 : Limiter les nuisances et pollutions
Sous Mesure 4 : Lancer des actions d'éducation à l'environnement

Sous Mesure 1 : Connaître l'offre et la demande
Sous Mesure 2 : Viser la mixité locale
Sous Mesure 3 : Améliorer le confort et adapter les logements
Sous Mesure 4 : Elaborer d'un SCOT

Axe 3 :
Un pays solidaire & structuré

- Mesure 1 : Développer des services de proximité accessibles à tous
- Mesure 2 : Soutenir le dynamisme associatif, culturel, sportif & de loisirs
- Mesure 3 : Structurer le Pays

Sous Mesure 1 : Améliorer les services sociaux et de santé
Sous Mesure 2 : Remédier aux problèmes de mobilité
Sous Mesure 3 : Réorganiser les structures scolaires avec des services péri scolaires

Sous Mesure 1 : Créer des espaces ludiques et sportifs
Sous Mesure 2 : Aider le milieu associatif
Sous Mesure 3 : Mettre en réseau les acteurs de la culture et les équipements

Restructuration du syndicat mixte pour porter les projets à l'échelle du pays

Axe 1

Des activités économiques à diversifier :

- faire de l'axe A29 un axe de développement
- et préparer maintenant l'après-Paluel !

Ce premier axe stratégique a vocation à préciser les clés essentielles du développement économique du Plateau de Caux Maritime.

Suite au profond changement apporté

- d'une part par l'implantation de la centrale de Paluel il y 30 ans, sur le littoral,
- d'autre part par la mutation économique de l'agglomération d'Yvetot et la mise en service de

l'autoroute A29

il s'agit de valoriser les atouts économiques du territoire et donner un nouvel élan au pays.

Consolider l'emploi sur place mais surtout lui donner un second souffle économique constitue le principal défi pour ce territoire.

Les objectifs :

- ⇒ Favoriser le désenclavement du Plateau de Caux Maritime
- ⇒ Maintenir et diversifier le tissu économique
- ⇒ Miser sur le tourisme comme atout majeur
- ⇒ Ancrer l'agriculture, l'ostréculture et la mytiliculture dans une perspective de développement durable

1- Mesure 1 : Adapter les infrastructures

Cette mesure consiste :

- à améliorer les connexions avec les différents pôles urbains du Département mais aussi les déplacements intérieurs au Pays

- à favoriser l'ouverture du territoire aux nouvelles technologies de la communication

C'est une mesure essentielle au développement de ce territoire tant au niveau économique qu'en terme de déplacements touristiques et professionnels.

Il s'agit d'anticiper les aménagements futurs pour optimiser les accès au réseau autoroutier. En effet, l'ouverture des axes rapides (A29 et RN 27 à 2X2 voies) ont eu tendance à marginaliser la bordure littorale.

Les nouveaux enjeux vont être :

- la liaison autoroutière vers Rouen et donc vers Paris (A150 et 6ème franchissement de la Seine à Rouen)
- l'amélioration de l'axe Yvetot-Pont de Brotonne (mais au-delà : le raccordement à l'A13 –pour éviter Rouen- et à l'A 28 vers Alençon, Le Mans et Tours).

Les aménagements à prévoir se situent en partie sur le territoire du Plateau de Caux Maritime, mais aussi en dehors du périmètre du Pays.

- ⇒ Permettre l'accès à l'A 29 au niveau de l'échangeur d'Yvetot-Est pour améliorer la connexion avec l'A 29, et surtout avec l'A 150 (dans les deux sens) en projet entre Yvetot et Barentin. L'option de raccordements successifs de la RD 20 à l'A 29 à l'échangeur de Grémonville puis à l'A 150 à proximité de Croixmare n'est en aucun cas satisfaisante. Il est souhaitable de repenser complètement l'embranchement autoroutier A29 /A150, son accessibilité à partir de la RD 20 et le tracé de cette départementale à partir de Doudeville ou même avant ce chef-lieu de canton.

⇒ Améliorer les dessertes routières par des aménagements ou des créneaux de dépassement sur les principaux axes qui traversent le Pays :

- la RD 20 deviendrait la « colonne vertébrale » du territoire permettant des accès par le plateau à Cany par la RD 50 (et non plus par la vallée de la Durdent) mais aussi à Fontaine le Dun par la RD 70.
- la RD 925, route du littoral, avec une réflexion sur le possible contournement de Cany-Barville.
- la RD 142 (Yerville –Veules)
- la RD 131 au nord d'Yvetot

En terme d'**infrastructures ferroviaires** :

le pays est partie prenante des améliorations qui seront apportées aux liaisons avec Paris et son agglomération, via Rouen et avec Le Havre.

Le maintien dans le réseau national des lignes Motteville - St-Valéry-en-Caux d'une part et du tronçon Fontaine-le-Dun - St Vaast-Dieppedalle d'autre part, pourrait à terme être un atout pour le trafic marchandises, si le transport ferroviaire parvient à concurrencer le transport routier.

Le déclassement prévu par Réseau Ferré de France de deux tronçons sur la ligne Dieppe - Fécamp : entre Offranville et St-Pierre-le-Viger d'une part, et entre St-Vaast-Dieppedalle et Fécamp d'autre part, permettra une utilisation touristique de la plateforme (cheminement en site propre).

Parallèlement la requalification de la friche ferroviaire de St-Valéry-en-Caux aura un impact urbain, et touristique.

L'**aérodrome de Saint Valery - Vittefleury** dispose d'une piste en béton aménagée par les allemands pendant la guerre. Inutilisable dans son état actuel, elle pourrait, après travaux, contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire. Une étude à cet effet est envisagée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Enfin, **le port** communal et prochainement d'intérêt communautaire **de Saint-Valery-en-Caux**, représente un potentiel de développement intéressant pour le tourisme et pour la pêche. Des aménagements importants sont nécessaires tant au niveau des infrastructures que des équipements pour l'accueil des plaisanciers et la vente du poisson débarqué. Une première étape consistera à établir un état des lieux tant en fonctionnement qu'en investissement.

En ce qui concerne les **infrastructures** permettant de véhiculer rapidement l'**information** et la **communication**, le pays veillera à ce que tout son territoire soit couvert. Il pourrait par ailleurs se positionner comme territoire-pilote pour le très haut débit en adoptant les technologies les plus performantes et en recherchant un partenariat avec les grands opérateurs actuels ou futurs disposant d'infrastructures.

1- Mesure 2 : Maintenir et diversifier le tissu économique

La vitalité économique du Plateau de Caux Maritime dépend de quelques grands secteurs d'activités : énergie, agro-alimentaire, mécanique/métallurgie, bâtiment TP... La stratégie économique du pays passe par une nécessaire diversification de ces activités, anticipant à long terme (20 ans ?) l'arrêt probable de la centrale de Paluel et utilisant l'axe fort de développement autour de l'A29 et A150.

Mettre en place les conditions favorables à cette diversification telles sont les orientations reprises ici :

SOUS-MESURE 1 : Offrir des sites d'activités le long de l'axe A29 / A150

L'objectif est de capter les effets positifs de Port 2000 en terme de transport et de logistique. Deux sites sont envisagés :

-l'un à Ecretteville les Baons, à proximité immédiate de la sortie de l'A29 à Bermonville. Ce projet est mené par la Cté de Communes de la région d'Yvetot en liaison avec la Cté Cœur de Caux qui, pour sa part l'a inscrit dans le Contrat de pays des hautes Falaises.

-l'autre à Grémonville. Il s'agit de terrains appartenant à la SAPN en partie viabilisés. Ce site compléterait celui du « Bois de l'Arc » à Yerville.

SOUS-MESURE 2 : Viser la complémentarité des différentes zones d'activités du pays et leur qualité environnementale.

Le diagnostic a montré que régnait une certaine confusion entre les différentes zones : il faut sans doute préciser les fonctions de chacune d'elles (zones logistiques, zones à vocation industrielle, zone artisanale et de services de proximité,...). La vocation définie entraînera alors un type d'aménagement (taille des parcelles, organisation etc...)

Il faut aussi réexaminer la situation de certaines zones notamment en vallée et qui pourraient à terme être « gelées » par des contraintes environnementales.

De façon plus générale, une politique de réserve foncière pourra être engagée et entraîner l'inscription des sites d'activité dans les documents d'urbanisme.

Enfin, la **requalification environnementale et l'équipement des zones d'activités anciennes** est à prévoir : intégration paysagère des installations existantes et des nouvelles implantations non seulement pour améliorer le cadre de vie mais aussi pour provoquer « un appel d'air » pour de nouvelles implantations ; équipement en réseau haut débit Internet....

Dans la mesure du possible, l'objectif sera d'obtenir le classement HQE (haute qualité environnementale) des ZA.

SOUS-MESURE 3 : Accompagner les entreprises dans leur développement en proposant des solutions adaptées d'immobilier d'entreprises.

L'insuffisance de locaux adaptés et fonctionnels pour les entreprises en développement ou souhaitant s'implanter milite pour des constructions réalisées avec l'appui des collectivités locales (Communautés de communes en général).

Cela concerne aussi bien la réhabilitation d'anciens locaux (par exemple pour le projet de conditionnement d'huîtres à Veules-les-Roses) que des constructions neuves.

Plusieurs projets sont envisagés : locaux locatifs modulables pour des entreprises artisanales, « hôtels d'entreprises », locaux en crédit-bail immobilier...

SOUS-MESURE 4 – Contribuer au développement de filières présentes sur le territoire et réfléchir plus globalement aux potentialités locales spécifiques.

Le pays dispose d'activités bien spécifiques sur son territoire comme l'agro-alimentaire –et spécifiquement le travail du lin- mais aussi la maintenance/sécurité nucléaire (confrontée à la globalisation des marchés EDF), un objectif peut être d'en faire des pôles d'excellence. Comment conforter ces filières en terme de recherche et de développement, en terme de rapprochement de donneurs d'ordre et/ou de sous-traitants, ou de nouveaux marchés ?

Le Conseil de Développement et les professionnels pourront être sollicités sur ce thème.

Parallèlement, des études spécifiques sur les potentialités locales sont envisagées en vue de leur développement, qu'il s'agisse d'activités marines (pêche, ostréiculture, mytiliculture...) ou d'énergies renouvelables.

SOUS-MESURE 5 - Dynamiser le commerce et l'artisanat local

Le diagnostic a montré que le commerce et l'artisanat représentent quelques 3000 emplois relativement répartis sur le territoire, constituant donc le tissu économique « de fond ».

Il convient de favoriser le maintien (en tant que services apportés à la population la moins mobile) et la croissance de ce secteur d'activité confronté à la grande distribution, aux mises aux normes et aux évolutions technologiques en terme de circuits de distribution (commerce électronique par exemple).

Les opérations de type « ORAC » (Opération de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce) ont montré leur efficacité :

- en favorisant le renouveau des magasins et l'équipement en machines ou locaux professionnels des artisans.
- en contribuant à la formation des professionnels dans le domaine de l'accueil, de la présentation des produits, de la gestion, de l'utilisation de l'informatique...
- en regroupant les « énergies » des unions commerciales pour mener des actions promotionnelles collectives grâce à l'embauche d'un animateur...

De nouvelles actions de ce type sont à envisager en insistant sur la mise en réseau des entreprises pour mener des actions collectives (carte de fidélité, journal des commerçants...) en liaison avec la forte attractivité touristique du pays.

Plus globalement la mise à l'étude d'un Schéma Local de Développement Commercial, intégrant les données du Schéma Départemental permettrait de fixer « des règles du jeu » à l'échelle du territoire.

SOUS-MESURE 6- Engager des actions de formation et de qualification de la main d'œuvre.

C'est une composante indispensable de ce volet économique. Une réflexion en profondeur sur ce thème n'a pu être menée lors de l'élaboration du diagnostic de territoire. Ce pourrait être une réflexion menée avec le Conseil de Développement pour aboutir à un programme d'action spécifique (plate-forme de formation initiale et continue).

1-Mesure 3 : Miser sur le tourisme comme atout majeur

Le tourisme reste un élément important dans l'activité économique du Plateau de Caux Maritime – spécialement sur la façade littorale- et dans sa capacité à se diversifier. La vocation touristique, déjà forte de ce territoire côtier est à privilégier dans une optique de développement durable.

Le diagnostic a montré que le flux touristique est principalement orienté vers le littoral. Le projet de territoire devra s'attacher, dans le prolongement des actions entreprises par le Pays d'Accueil Touristique depuis dix ans, à développer la **complémentarité littoral/plateaux et vallées** et à intégrer les deux nouvelles communautés de communes (Yerville et Yvetot) dans la démarche « Pays d'Accueil ». L'extension de l'OT de pôle est aussi un objectif.

Cela implique de privilégier :

L'authenticité du « terroir » et les activités de pleine nature et de découverte (fronts de mer, circuits touristiques...)

L'ouverture d'équipements « tout temps » et l'implantation de grands équipements pour renforcer l'attractivité et l'hébergement en retrait du littoral pour une meilleure répartition sur le territoire

La mise en réseau des prestataires, une structuration de l'offre, une professionnalisation des acteurs pour une meilleure mise en marché de la destination « Caux Maritime »

La clientèle touristique du Caux Maritime effectue des courts séjours. Permettre aux touristes de venir plus souvent et/ou de rester plus longtemps est donc un objectif prioritaire, ce qui suppose une **diversification de l'offre de loisirs, de visites**, etc,... mais aussi une **augmentation et une adaptation de la capacité d'hébergement**.

Des thèmes devront être traités de façon transversale et pris en considération dans toutes les réflexions : l'accessibilité, la clientèle familiale, les touristes étrangers, l'environnement.

Quatre grandes priorités s'imposent:

SOUS-MESURE 1- PRESERVER, VALORISER L'AUTHENTICITE ET L'IDENTITE DU PAYS.

Le goût pour l'authenticité et le tourisme vert est une grande tendance du tourisme actuel et confère de solides atouts d'avenir au Plateau de Caux Maritime. Ce territoire possède tous les attraits nécessaires à la découverte de la nature : un littoral original, des vallées verdoyantes et un plateau riche en patrimoine avec la spécificité des clos-masures et du bâti qui s'y rapporte. Il y a là une synergie avec les enjeux environnementaux du pays (voir ci-dessous).

La découverte de ce cadre naturel est à imaginer de façon thématique :

➤ le thème du **LIN** :

L'objectif est de compléter les sites déjà ouverts à la visite ainsi que les animations existantes (visites guidées de champs, Festival du lin et de l'aiguille).

Plusieurs projets sont d'ores et déjà prévus : à Doudeville (« capitale du lin » : Carrefour du Lin et circuit de découverte), à St-Pierre-le-Viger (ouverture à la visite de la Coopérative linière), à Amfreville les Champs.. (ferme)

Ce thème aura aussi un rôle fédérateur vis-à-vis du secteur Yvetot-Yerville.

➤ Le thème de « **L'EAU DOUCE ET L'EAU SALEE** »

Il s'agit de regrouper sous ce thème diverses actions de mise en valeur des villages de vallée ou de bord de mer.

- Des circuits thématiques pourront donner lieu ultérieurement à une labellisation « petites cités d'eau » en liaison avec le CDT.
 - La poursuite de l'aménagement des fronts de mer et des installations nautiques des stations littorales permettra de les mettre en réseau (Cf le contrat « Pôle touristique de la Communauté Côte d'Albâtre » pour St-Valéry-Veules et Veulettes) et à terme d'étendre le label « station Nautisme et Tourisme », obtenu par cette communauté, à des plages comme St-Aubin-sur-Mer et les Petites Dalles réputées auprès des véliplanchistes et surfers.
 - La création d'un complexe nautique (école de voile et de pêche) au Lac de Caniel viendra compléter ces aménagements de bord de mer et l'ensemble donnera lieu à des animations et manifestations nautiques (fêtes de la mer, manifestations sportives, manifestation sur la sécurité en mer...).
- Un projet de découverte du milieu marin est également envisagé.
- Le développement du tourisme halieutique encore peu développé nécessite une étude précise et un repérage des sites à aménager (accessibilité / signalisation des parcours, gestion piscicole avec les associations de pêche) en bord de rivière (essentiellement la Durdent, ou en étang), mais aussi en mer. Une organisation est à mettre en place avec le recours à des guides et des professionnels qualifiés.

➤ Le thème du « **PATRIMOINE DU PAYS DE CAUX** »

Trop peu de sites sont ouverts à la visite, notamment par temps de pluie, il s'agit donc de promouvoir des opérations de restauration /valorisation du patrimoine bâti, avec complémentarité des thèmes développés d'un site à l'autre : « la ferme cauchoise » au Manoir du Fay à Yvetot, les jardins du moyen-âge au Manoir du Catel à Ecreteville-les-Baons, les « jeux traditionnels » à Blosseville...

Les origines cauchoises de **Bourvil** pourraient donner lieu à un site dédié et un circuit de Prétot-Vicquemare à Fontaine-le-Dun, St-Laurent-en-Caux et Doudeville.

La mise en valeur du patrimoine pourra aussi se décliner par une adaptation des panneaux de découverte (information large ou plus locale) et leur implantation dans les communautés qui ont rejoint récemment le pays.

➤ **L'Histoire récente** : étude pour la mise en place d'un site à vocation historique et culturel lié à la création des « camps cigarettes » à la fin de la seconde guerre mondiale.

SOUS-MESURE 2 : VALORISER LES ACTIVITES DE DECOUVERTE ET DE PLEINE NATURE.

L'objectif visé est de mettre en réseau et d'améliorer les différents circuits du Pays d'Accueil Touristique et de les étendre aux deux nouvelles communautés de communes (et d'y intégrer l'existant sur ces communautés).

Cela concerne

- **la randonnée pédestre** (amélioration des circuits, rectifications de tracé et acquisitions foncières dans certains cas...)
- **les circuits vélo** : structuration du réseau autour des circuits mis en place (Grès, Durdent, circuits d'Yvetot), de la route vélo du littoral et de la future voie verte (ancienne voie ferrée Dieppe-Fécamp) ; valorisation de services (location de vélos, transport de bagages) et amélioration de l'accueil (sites, hébergements, ...).

Une politique en faveur des circulations douces est à encourager.

- **Les loisirs équestres** (repérage des circuits praticables à cheval, ou en attelage, implantation de barres d'attache...), soutien aux nouvelles installations équestres et renforcement des manifestations.

La valorisation de points de vue, d'aires de pique-nique avec possibilité de se garer viendra compléter ce dispositif.

SOUS-MESURE 3- DEVELOPPER ET ADAPTER L' OFFRE D'HEBERGEMENT

Les hébergements du pays doivent s'adapter aux évolutions de clientèle, tant par type d'hébergement, qu'en qualité et en services proposés (ex : garage à vélo, trousse réparation...pour les randonneurs à vélo)

Un objectif est aussi de viser la labellisation « Normandie Qualité Tourisme » pour les établissements qui en ont la capacité et les moyens.

- **Conforter l'hôtellerie** : indépendamment de la construction de nouveaux hôtels ou d'hébergement de type « centre de remise en forme », l'accent devra être mis sur l'amélioration du confort et la mise aux normes (en particulier de sécurité) de l'hôtellerie existante, notamment familiale (aide aux « Auberges de Pays » ?).
- Développer **les résidences de vacances** et le concept « appart'hôtel », **les villages de vacances** (en dur ou en Habitations Légères de Loisirs HLL) **et les hébergements collectifs**.
- **Augmenter la capacité d'accueil du tourisme vert** : les gîtes et chambres d'hôtes, les locations clé-vacances, les hébergements de groupes ...
- Des **aires de camping-cars**, de capacité limitée, judicieusement implantées pour fonctionner en réseau et permettre des retombées économiques sur le commerce et les services locaux viendront compléter le dispositif.

SOUS-MESURE 4 : AMELIORER L'ACCUEIL DES TOURISTES et PROMOUVOIR LA DESTINATION CAUX MARITIME.

L'action menée par le Pays d'Accueil Touristique du Caux Maritime depuis 1991 a montré qu'une professionnalisation permet d'obtenir des résultats tangibles en terme de développement touristique. Il faut poursuivre et amplifier la coordination, et la promotion de ce territoire élargi.

- Impliquer l'ensemble de la population dans une démarche d'accueil (professionnels du tourisme, prestataires touristiques, commerçants, élus, associations de loisirs, particuliers...). Des actions de **formation et professionnalisation des acteurs du tourisme** semblent indispensables.
- **Le Pays d'Accueil Touristique** doit continuer à assurer les missions de coordination des acteurs locaux, d'appui aux porteurs de projets, de maîtrise d'ouvrage d'actions collectives (circuits, randonnée, évènements..), d'élaboration et réalisation de documents de promotion. Cela implique une équipe à la mesure des ambitions du pays.
- Au niveau des OTSI, la création de l'**OT de pôle** qui fonctionne en étroite relation avec les OTSI locaux (envisager l'intégration des OT d'Yvetot et d'Allouville) doit permettre d'informer en temps réel les touristes, 7 jours sur 7. Cet objectif peut être atteint grâce à une mutualisation des moyens.
L'information sur site Internet (à compléter/rénover) et sur les disponibilités d'hébergements sont aussi des priorités.
- En terme d'accueil, il faut envisager :
 - Un soin tout particulier pour **l'accessibilité pour les handicapés** des hébergements et des sites de loisirs (label « Tourisme et handicaps »).
 - L'édition d'une **documentation touristique de qualité**
 - La création de **cartes d'accès « pass »** pour diverses activités de loisirs,
 - La **mise en réseau** des différents prestataires par type d'activités

1- Mesure 4 : Ancrer l'agriculture, l'ostréiculture et la mytiliculture dans une perspective de développement durable

L'agriculture déjà performante du Plateau de Caux Maritime offre de réelles marges de développement économique. Elle sera, qui plus est, confrontée à de profondes mutations au cours des années à venir répondant à des exigences croissantes en matière environnementale (cf. Axe 2) et de qualité de production. L'accompagnement de ces mutations et l'identification d'activités susceptibles de générer de la valeur ajoutée et de l'emploi, constitueront la trame des actions développées en matière agricole :

- ⇒ En améliorant **les conditions de travail**, notamment des éleveurs
 - par le développement de groupement d'employeurs par exemple et en mettant l'accent sur la formation (formation des employés agricoles, des exploitants) intégrant notamment l'usage croissant des nouvelles technologies. L'accroissement des tâches de secrétariat pourrait conduire à l'embauche de secrétaires inter-exploitations et à l'aménagement de bureaux dans des bâtiments agricoles inutilisés.
 - par une meilleure fonctionnalité des corps de ferme et une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles : séparation des accès pour les engins et pour la maison d'habitation, évacuation (et collecte ?) des eaux de ruissellement, reconstitution du « clos-masure » traditionnel, réhabilitation du petit patrimoine (piliers d'entrée, puits, charreterie, colombier...)
- ⇒ En développant **une agriculture respectueuse de l'environnement** et de la sécurité: techniques « d'agriculture raisonnée » notamment dans le travail du sol, limitation des intrants, maintien des prairies, couverture hivernale des sols (cf syndicats de bassin-versant), collecte et recyclage des déchets (bidons, bâches, pneus usagés...), récupération des eaux de pluie et réutilisation pour le lavage, aire de remplissage de pulvérisateur avec récupérateur, normes de sécurité des locaux pour produits phyto-sanitaires, aires aménagées pour certaines récoltes.
- ⇒ En favorisant **l'installation des jeunes**.
- ⇒ En développant un volet **diversification** cohérent à l'échelle du Pays. Stimuler l'émergence de nouveaux projets, mais aussi mobiliser les moyens nécessaires pour faire mieux connaître les produits du terroir. La structuration de la filière « maraîchage » de la Durdent et l'organisation de « marchés fermiers » sont des pistes à explorer dans ce domaine.
- ⇒ En soutenant des **filières de transformation et de consommation dites « courtes »**. C'est un partenariat qu'il convient d'organiser tant avec les entreprises de transformation des produits agricoles qu'avec les collectivités locales (donneurs d'ordre en terme de restauration collective par exemple).

Ces deux derniers points ont des implications touristiques très fortes et concordent avec les objectifs définis dans ce domaine.

AXE 2 : Un cadre de vie à préserver

La diversité des paysages (mer, vallées, plateau...), est une vraie richesse pour le Plateau de Caux Maritime. Cette diversité et la qualité de l'environnement naturel sont des éléments fondamentaux de la qualité du cadre de vie. La préservation et l'amélioration de ce cadre de vie constituent les facteurs d'appartenance et d'attractivité pour le territoire.

Les objectifs :

- ⇒ **Développer des actions pour préserver la qualité environnementale**
- ⇒ **Intégrer harmonieusement les différents types d'habitat nouveau**
- ⇒ **Moderniser et restaurer l'habitat ancien.**
- ⇒ **Maîtriser l'urbanisme**

2-Mesure 1 : Garder un environnement de qualité

Dans une optique de développement durable, la préservation des ressources naturelles revêt toute son importance. Le diagnostic a montré la qualité mais surtout la fragilité de ces ressources. Il convient donc que le Plateau de Caux Maritime se donne les moyens de transmettre aux générations futures son cadre de vie préservé. Relever ce défi est l'affaire de chacun : collectivités, particuliers, entreprises industrielles, agricoles, commerciales... C'est aussi à long terme, se donner toutes les chances de pérenniser l'agriculture, le tourisme et l'ensemble des activités locales.

Quatre grands objectifs environnementaux peuvent se dégager :

⇒ **SOUS-MESURE 1 - PRESERVER LES PAYSAGES**, patrimoine naturel et bâti, qui font l'identité et l'authenticité du Plateau de Caux Maritime.

A l'instar des études réalisées sur la communauté de communes « Entre mer et lin » et sur la commune d'Ermenouville, la mise à l'étude d'une **charte paysagère et environnementale à l'échelle du Pays**, doit permettre de définir un ensemble d'actions à engager. Une cohérence avec celle du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande sera recherchée pour les 3 communes concernées.

- Cela se traduira par des prescriptions susceptibles d'être intégrées dans les différents documents d'urbanisme, en particulier dans le SCOT, les PLU et les cartes communales.
- Mais aussi par des préconisations tant en ce qui concerne le patrimoine bâti (matériaux, techniques traditionnelles de réhabilitation, couleur...) , que le patrimoine naturel avec dans ce cas le double objectif de limiter les ruissellements.
- Diverses incitations financières (coordonnées) devraient accompagner ces prescriptions/préconisations pour la mise en valeur des éléments les plus caractéristiques du territoire : sur le plateau, **les clos-masures** qu'ils soient le siège d'exploitations agricoles ou reconvertis en zones d'habitat, en vallée les moulins... mais de façon plus générale tout le **petit patrimoine** (puits, colombiers, fours à pain, charreteries, lavoirs, calvaires...)
- L'intégration au paysage (ou la suppression) de certains éléments est à envisager :
 - par exemple les châteaux d'eau (meilleure intégration ou au contraire « point de repère »), les bâtiments industriels ou agricoles
 - La suppression de friches industrielles et/ou agricoles (anciens silos, hangars de stockage) de transformateurs électriques, et de divers « points noirs » (du domaine public ou privé) spécialement sur les axes touristiques et sur le littoral.
 - La réhabilitation de sites dégradés (anciennes décharges...)
 - L'effacement des réseaux aériens

- L'aménagement de sites remarquables pour leur biodiversité (Basse vallée humide de la Durdent, côteaux boisés des vallées à proximité d'Yvetot...) et leur ouverture raisonnable au public.
- Quant aux éventuels parcs d'éoliennes, leur implantation devra respecter les différentes contraintes regroupées dans un ou plusieurs « schémas éoliens ».

⇒ **SOUS-MESURE 2 - PREVENIR LES RISQUES NATURELS.**

Afin de maintenir le fragile équilibre entre activités humaines et ressources naturelles, il convient d'aborder les risques d'une manière globale. La procédure de Plan de Prévention des Risques est déjà réalisée pour la vallée de la Durdent et en cours pour celles du Dun et de la Rançon.

Prévention des inondations.

L'implication forte de tous les acteurs est nécessaire : syndicats de bassin-versant, collectivités publiques, agriculteurs, particuliers... Parmi les actions à envisager : un renforcement de la couverture hivernale des sols, l'expérimentation de nouvelles techniques culturales, la multiplication de micro réalisations (implantation de bandes enherbées en bout de parcelle, de fascines, de petites haies...), limitation des zones imperméabilisées, traitement des eaux de ruissellement dans tous les projets...

Prévention des cavités souterraines, et des éboulements de falaises.

Intégration dans les documents d'urbanisme des éléments connus .

Expérience pilote d'enrochements en pied de falaise afin de recréer en outre la biodiversité

⇒ **SOUS-MESURE 3 - LIMITER LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS.**

- **La gestion de la ressource en eau** particulièrement sensible sur le Plateau de Caux Maritime implique des mesures de préservation pour une eau de qualité :

- protection des zones de captage pour éviter les problèmes de turbidité récurrents.
- développement des réseaux d'assainissement collectif et gestion des systèmes d'assainissement individuels
- préservation des rivières côtières et aménagements des berges

L'impact de toute cette politique de l'eau est déterminante sur la qualité des eaux de baignade du littoral (or, à ce jour plusieurs plages, St-Aubin, Veules-les -Roses et St-Valéry-en-Caux connaissent des problèmes de pollutions ponctuelles, notamment lors de fortes pluies d'été).

- **La gestion des déchets** est également une préoccupation fondamentale.

Il s'agit là de prévoir dans le cadre du Schéma Départemental d'Élimination des Déchets et en coordination avec les différentes collectivités concernées (SMITVAD, SEVEDE pour Yvetot, Communautés de Communes...):

- la restructuration/transformation de l'usine de compostage de Brametot, et du site Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Grainville la Teinturière, les aménagements éventuels du site de transfert d'Yvetot...

- la valorisation du compost produit, et l'engagement éventuel d'une démarche utilisant la biomasse.
- le développement du réseau de **déchetteries** (avec mise en place d'une coopération intercommunautaire permettant aux habitants de se rendre à la plus proche...) et dans un premier temps des conteneurs pour collecte sélective par apport volontaire (avec intégration de ces conteneurs dans les villages).
- à terme la **collecte sélective** des déchets en porte à porte (à l'instar de ce qu'a mis en place la CC de la région d'Yvetot) en visant une uniformisation des types de collecte sur le territoire.
- la promotion de filières de recyclage adaptées (déchets professionnels dont ceux des entreprises commerciales et artisanales et des entreprises agricoles), de plate-formes pour déchets verts, sans oublier l'usage de bâches géotextiles en agriculture pour remplacer les pneus usagés sur les silos).
- Le développement d'une politique incitative d'utilisation de sacs papier ou biodégradables (plutôt que plastiques), en liaison avec les commerçants locaux.

⇒ **SOUS-MESURE 4- LANCER DES ACTIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT.**

La prise de conscience à tous les niveaux de la société de cet enjeu environnemental est seule garante de succès des actions.

Il faut engager une démarche pédagogique et des actions de sensibilisation.

Cela pourrait passer par des projets menés en milieu scolaire, mais aussi des outils de communication (expositions, plaquettes largement diffusées... tant sur le patrimoine naturel/végétal que sur des objectifs de qualité pour la rénovation du patrimoine bâti).

2- Mesure 2 : Développer l'habitat et maîtriser l'urbanisme

Rendre le Plateau de Caux Maritime plus attractif, faire face à une pression immobilière relativement forte, passe nécessairement par une politique de l'habitat volontariste concertée à l'échelle du Pays. Il semble important de proposer aux habitants du pays des possibilités de logements adaptés, mais aussi de mettre en place l'habitat susceptible d'accueillir de nouvelles familles.

Cette politique de l'habitat est à prévoir dans le cadre d'une répartition équilibrée des activités sur le territoire (industrie, tourisme, services, agriculture...).

⇒ **SOUS- MESURE 1 : CONNAITRE L'OFFRE ET LA DEMANDE ET MIEUX LA GERER.**

Les grands changements qui ont affecté le territoire (effet « Paluel » et rurbanisation, impact des grands axes de communication, développement de certaines entreprises ...) nécessitent de mesurer précisément la « tension » du marché immobilier existant et de cerner l'offre et la demande en matière de logement. A cet effet, l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) étendu à l'ensemble du pays, apparaît très utile.

Par la suite, il faudra examiner l'opportunité de mettre en place un Observatoire de l'Habitat, permettant d'aller bien au-delà du « numéro unique » expérimenté pour le logement social. Cet observatoire (informatisé et accessible par Intranet de pays ?) pourrait être « alimenté » par les différents partenaires de l'habitat : communes et communautés, sociétés HLM, DDE, voire notaires et agents immobiliers... Il serait un outil d'aide à la décision et éviterait les doublons en terme de demande.

⇒ **SOUS- MESURE 2 : VISER LA MIXITE SOCIALE**

Le diagnostic a montré que le territoire disposait d'une part non négligeable de logements sociaux. Il est apparu également qu'ils étaient inégalement répartis géographiquement. La concertation est donc de mise au sein des communautés de communes d'une part, au sein du pays ensuite pour prévoir et répartir les futurs programmes adaptés aux différents types de familles et niveaux de ressource. Une politique de réserve foncière (terrains voire bâtiments à reconverter) est à mettre en place, en faisant appel notamment à l'Etablissement Public de la Basse Seine (EPBS).

Une attention toute particulière devra être apportée pour le logement :

- des plus démunis (coordination avec les maisons de service public)
- des personnes âgées (logements adaptés afin de favoriser le maintien à domicile, résidences médicalisées...)
- des jeunes en formation ou en insertion professionnelle (en concordance avec les missions locales)

La requalification, l'équipement et l'animation de certains quartiers à forte proportion de logements sociaux notamment à Yvetot mais aussi dans certains bourgs poursuivront le même objectif d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale.

Ce travail sera mené avec les partenaires habituels de l'habitat social (allant jusqu'à la démolition de certains logements anciens puis la reconstruction).

⇒ **SOUS- MESURE 3 : AMELIORER LE CONFORT ET ADAPTER LES LOGEMENTS.**

Même si les logements « sans confort » (c'est-à-dire sans douche, ni baignoire, ni WC intérieurs) ne représentent que 1,45% des résidences principales en 1999, une part beaucoup plus importante ne dispose pas des éléments de confort minimum (par exemple chauffage central...) : les différents OPAH menées sur le territoire l'ont montré. La relance d'opérations collectives de ce type est donc envisagée.

Développées à une échelle pertinente (une ou plusieurs communautés de communes), elles permettront de réhabiliter des logements vacants pour les remettre en location (or il y a une diminution récente du parc locatif privé), de résorber l'habitat insalubre ou « de fortune », de cibler des personnes en situation de précarité... Des opérations de réhabilitation de façades, dans les principaux bourgs viendront en complément.

L'adaptation du logement au grand âge ou au handicap constitue une autre priorité en matière d'habitat.

Toutes ces actions permettront de dynamiser l'artisanat du bâtiment -et donc l'emploi local- et contribueront à la mise en valeur du bâti. Une sensibilisation des artisans est à envisager pour la mise en œuvre de matériaux selon des techniques traditionnelles.

⇒ **SOUS- MESURE 4 : MAITRISER L'URBANISME**

La forte pression foncière sur le littoral d'une part, autour d'Yvetot et des principales communes du territoire d'autre part, nécessite une maîtrise de l'urbanisme si l'on veut conserver la qualité du cadre de vie.

Dans cet objectif, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est prévue par le syndicat mixte. Les communautés de communes d'Yerville et d'Yvetot devraient s'y associer.

La réalisation d'une charte paysagère et d'un ou plusieurs schémas éoliens contribueront au volet environnemental de ce SCOT et pourront constituer une référence pour toutes les communes.

Enfin, la mise à l'étude de cartes communales ou de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) permettront aux élus de mieux gérer le développement de leur commune.

AXE 3 - Un pays solidaire et structuré

Cet axe est essentiel à la cohésion du Pays, mais aussi à son attractivité. Il s'agit de prévoir l'ensemble des services destinés aux différentes strates de population (petite enfance, jeunes, actifs, personnes âgées, publics en difficulté...) et d'organiser ce territoire. Une réorganisation des services publics ou privés, trop souvent « éclatés » entre les villes extérieures, serait à envisager après une analyse précise de « l'offre et de la demande ». Avec un objectif : rendre ces services plus efficaces et plus proches des habitants. L'implication du Conseil de Développement dans cette perspective serait très utile.

Les objectifs :

- ⇒ **Veiller au maintien et à l'accueil des familles**
- ⇒ **Offrir des services sociaux à l'ensemble de la population**
- ⇒ **Remédier aux problèmes de mobilité**
- ⇒ **Soutenir le dynamisme associatif, culturel, sportif et de loisir**
- ⇒ **Mettre en place un pays structuré**

3-Mesure 1 : développer des services de proximité accessibles à tous

⇒ **SOUS- MESURE 1 : OFFRIR DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE ADAPTES**

L'ACTION SOCIALE

La multitude des acteurs dans le domaine social tend à montrer qu'une coordination est nécessaire. Le développement des Centres d'Information et d'Action Sociale du Département, structures de proximité est à mettre en corrélation avec le rôle important que jouent les espaces publics sur une partie du Pays. Les maîtres-mots en matière d'action sociale et de santé seraient sans doute ceux de « décloisonnement » et de « mise en réseau ».

A court terme, plusieurs projets d'espaces multi-services pourraient voir le jour et concrétiser cette « transversalité » de l'action sociale. Ce sera en quelque sorte « une mise à niveau » pour les communautés non encore pourvus de tels espaces.

Différents projets sont envisagés en direction :

- de la petite enfance : création de haltes-garderies (et/ou mini-crèches) et projets innovants de garde des enfants (à l'étude) pour permettre aux mères de familles d'accéder à une activité professionnelle.
- des personnes âgées : services contribuant au maintien à domicile, adaptation du logement et des services selon le degré de dépendance...
- de personnes en grande difficulté, pour les aider dans leur démarche d'insertion (accès à la prévention et aux soins ...).
- d'handicapés (accès à plus d'autonomie grâce à des activités équestres; meilleure accessibilité des services publics ou privés, des équipements de loisir etc).

LES SERVICES DE SANTE

Le territoire dispose de deux hôpitaux, de plusieurs résidences pour personnes âgées, de cabinets médicaux, de centres spécialisés mais demeure dépendant des grands pôles relativement éloignés pour nombre de services médicaux. Le Pays pourrait s'attacher à plus de coordination, à développer la permanence et l'adaptation du système de soins (humanisation des services hospitaliers, résidences médicalisées, maisons médicales...). Une évaluation précise des besoins de santé de la population pourrait être la première étape de la réflexion pour la mise en place d'un Pays sanitaire.

⇒ **SOUS- MESURE 2 : REMEDIER AUX PROBLEMES DE MOBILITE**

Il ressort du diagnostic que les problèmes de déplacements touchent différentes catégories de population :

- les enfants en dehors du temps scolaire, pour les activités sportive, culturelle ou de loisir
- les jeunes en formation,
- les femmes lorsqu'il n'y a qu'un véhicule dans le foyer
- les personnes en insertion
- les personnes âgées...

Les transports collectifs ont donc un rôle « social » évident. C'est dans cet esprit que différentes initiatives locales ont été prises (services de marchés, parc mobylettes etc). Si l'organisation des services vers l'extérieur du territoire donne globalement satisfaction (avec des améliorations souhaitables mais qui restent tributaires de décisions à un autre niveau), il demeure difficile de se déplacer à l'intérieur du pays. Dans la perspective de services plus adaptés (polyvalence de services scolaires ? transport à la demande ? organisation du co-voiturage ?...), des études seront à engager pour définir les clientèles captives, leurs motifs de déplacements, leurs destinations, leurs horaires... et leurs ressources. Des aides seront à apporter aux initiatives intéressantes, qu'elles soient publiques ou privées.

⇒ **SOUS-MESURE 3 : REORGANISER LES STRUCTURES SCOLAIRES AVEC DES SERVICES PERI-SCOLAIRES**

Permettre à tous les enfants de 3 ans d'être scolarisés dans le pays est un objectif à atteindre (insuffisance de places, écoles à améliorer...). et pour cela des efforts importants sont encore à consentir... Il faudra envisager une nouvelle organisation des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux). Ils rendent de grands services et permettent d'améliorer la scolarisation en milieu rural, mais ils doivent s'adapter aux évolutions démographiques et « techniques » : avoir une taille suffisante, permettre de mutualiser les équipements des communes membres et se doter de services péri-scolaires (garderie etc). La coexistence de RPI concentrés sur une seule commune et de RPI « éclatés » est à envisager selon les situations.

Cette réorganisation scolaire pourrait s'étudier à l'échelle des communautés de communes.

Des adaptations sont à apporter aussi aux collèges et aux lycées, spécifiquement aux lycées professionnels, en fonction de l'évolution des métiers, des mutations économiques et technologiques.

3-Mesure 2 : Soutenir le dynamisme associatif, culturel, sportif et de loisir.

L'animation du pays constitue un élément-clé du cadre de vie, voire de son attractivité. Et cette animation est déjà très riche, mais pas de façon uniforme : il existe plus de choix et de possibilités dans certains cantons que dans d'autres...

Diversifier les activités, compléter les équipements, et surtout développer des animations : telles sont les perspectives du pays.

⇒ SOUS- MESURE 1 : AMELIORER ET CREER DES ESPACES LUDIQUES ET SPORTIFS

Le territoire est assez bien doté en équipements sportifs dont certains de haut niveau, toutefois, un certain rééquilibrage géographique paraît souhaitable, notamment pour le secteur d'Yvetot. Ainsi la réalisation d'un centre aquatique intercommunal desservirait le « Caux central » au-delà des limites du pays et serait un complément aux activités nautiques du littoral.

La recherche d'une **diversification des activités**, spécialement d'activités ludiques (au-delà du foot qui reste le sport de prédilection en Pays de Caux), est à privilégier (piste de roller-skate-board, poursuite de l'aménagement du golf d'Yerville...).

Mais, l'important sera surtout de **développer des animations** et l'initiation à différents sports, à la fois dans le cadre de Ludisports, du Ticket Sport ou d'autres formules à mettre en place (avec concertation entre les animateurs de ces différentes propositions). Le rôle de ces animateurs sera aussi d'aider les bénévoles des clubs : méthodes d'apprentissage et pédagogie, techniques, initiatives...

Les communautés de communes semblent être un bon niveau pour développer cette politique d'animation.

L'ouverture des installations sportives à des usagers temporaires (touristes...), la création de cartes d'adhésion multi-sports sont à promouvoir.

⇒ SOUS- MESURE 2 : AIDER LE MILIEU ASSOCIATIF

Le soutien des collectivités aux associations locales qui agissent dans des domaines très variés, contribuera à l'animation du territoire. Ce soutien pourra prendre la forme d'une aide aux investissements (locaux, matériel...) ou au fonctionnement (activités régulières ou manifestations plus ponctuelles).

La création de « maisons des associations » dédiées, ou de locaux et services mis à disposition par exemple dans le cadre de « centres sociaux » ou « maisons de services publics » concrétisera ce soutien local.

⇒ SOUS- MESURE 3 : METTRE EN RESEAU LES ACTEURS DE LA CULTURE ET LES EQUIPEMENTS

Le territoire dispose d'équipements et services culturels tout à fait performants (salles d'animation, écoles de musique, bibliothèques-médiathèques...), mais comme pour le sport, on constate une inégale répartition.

Le pays peut être l'occasion d'effectuer une « mise à niveau » pour corriger cette situation. Dans cet objectif, il est envisagé un espace culturel et de loisirs sur le secteur de Doudeville, mais aussi à St-Martin aux Arbres. D'autres équipements permettant la retransmission de grands événements (sportifs, culturels etc) ou le visionnement de films ou reportages pourraient aussi voir le jour.

Une harmonisation de l'offre en matière culturelle, qu'il s'agisse de musique , de bibliothèque-médiathèque, de théâtre...est à rechercher et la mise en réseau des équipements et responsables culturels est souhaitable.

3-Mesure 3 : Structurer le Pays

Pour mener à bien ses objectifs et, dans un premier temps, le programme d'actions inscrit dans le Contrat de Pays, le pays devra se restructurer.

- Le syndicat mixte du « Caux-Maritime » pourrait être la structure fédératrice des actions collectives intéressant les 5 communautés de communes. Cela suppose d'une part l'adhésion des deux communautés d'Yerville et d'Yvetot, et corrélativement la révision des statuts du syndicat mixte actuel.
Cela suppose aussi une harmonisation des compétences des communautés de communes...
- Même si la structure fédérative reste légère, elle devra se donner des moyens d'ingénierie et donc recruter ou disposer par l'intermédiaire d'une collectivité ou d'un organisme...d'un agent de développement généraliste (chef de projet ?) chargé de coordonner les actions, de monter les dossiers, d'initier les réflexions prospectives...
Ce poste d'agent de développement est totalement complémentaire de ceux du Pays d'Accueil Touristique, indispensables pour mettre en œuvre l'ambitieux programme touristique du territoire.
- En outre, le pays devra se donner les moyens de communiquer en direction de ses habitants et vers l'extérieur pour afficher ses objectifs et ses réalisations, mais aussi pour susciter une prise de conscience des enjeux et recueillir propositions et suggestions...
Différents moyens pourront être mis en œuvre : lettre de pays, site internet, radios et presse locales...

Ce document a été rédigé par :

Patrice ONFRAY chargé de mission à Seine Maritime Expansion
avec la collaboration de Samuel NEUFVILLE
de Sophie OSOUF (pour le volet «Tourisme»)
et de Géraldine SEGUIN, stagiaire, pour
le tableau récapitulatif des actions